

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Secteur public : cinq organisations syndicales conviennent d'un protocole de solidarité

MONTRÉAL, le 24 avril 2019 - Les cinq plus grandes organisations syndicales présentes dans le secteur public ont convenu, cette semaine, d'un protocole de solidarité. Afin de concentrer toutes leurs énergies à la prochaine négociation du secteur public qui s'amorcera cet automne, la CSN, la CSQ, la FTQ, la FIQ (FIQP) et l'APTS se sont entendues sur un protocole de non-maraudage en prévision de la période de changement d'allégeance prévue en juillet prochain.

Ce protocole de non-maraudage s'appliquera pour tous les syndicats du réseau de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des collèges et des organismes gouvernementaux affiliés aux organisations signataires. Celles-ci ont convenu de ne pas solliciter les membres d'une autre organisation et de n'appuyer aucune initiative locale allant en ce sens.

Les organisations syndicales rappellent que, pour ce qui est du secteur de la santé et des services sociaux, des votes d'allégeances syndicales ont été tenus il y a moins de deux ans. Bien que ces votes aient été imposés par le gouvernement libéral dans la foulée du projet de loi 10 fusionnant les établissements du réseau de la santé, la quasi-totalité des travailleuses et travailleurs de ce secteur a pu se prononcer sur l'organisation qui les représenterait.

Ensemble, les cinq organisations syndicales représentent plus de 425 000 travailleuses et travailleurs de l'État québécois. Les conventions collectives du secteur public viendront à échéance le 31 mars 2020.

-30-

Contact

François L'Écuyer, CSN, 514 949-8973, francois.lecuyer@csn.qc.ca; Richard-Pierre Caron, CSQ, 438 334-1120, caron.richard-pierre@lacsq.org; Jean Laverdière, FTQ, 514 893-7809, jlaverdiere@ftq.qc.ca; Sandra Gagné, FIQ (FIQP), 514 796-5093, sgagne@figsante.qc.ca; Guillaume Desmarais, APTS, 514-608-4098, gdesmarais@aptsq.com